

1360

12 juillet 1949.

Demande de crédit supplémentaire
avec avance urgente, pour la conférence diplomatique de Genève.

Département politique. Proposition du 30 juin 1949.
Département des finances et des douanes. Rapport-joint du
8 juillet 1949.

En vue de couvrir les frais de la conférence diplomatique de Genève, les Chambres s'étaient déclarées d'accord, dans leur session de décembre 1948, qu'une somme de 700'000 francs fût inscrite au budget du département politique pour 1949 (rubrique no 201.060.02).

Le département politique avait envisagé que la conférence serait divisée en deux parties: la première, dont il pensait qu'elle durerait cinq à six semaines au moins, devait être réservée à l'élaboration des nouvelles conventions; après une brève suspension, au cours de laquelle les délégations auraient repris contact avec leur gouvernement, la seconde partie aurait été ouverte et consacrée à la signature des conventions. La durée totale de la conférence avait été estimée à deux mois environ.

Il convient de signaler que ce programme initial a été modifié depuis lors, en ce sens que les travaux seront poursuivis sans interruption jusqu'à ce que les textes des conventions soient prêts à être signés, cela, notamment, afin de bénéficier de l'atmosphère conciliante qui règne à la conférence et des excellents rapports qu'entretiennent les délégués.

Les raisons du retard qui s'est produit peuvent se résumer comme suit:

Le rythme des travaux est, d'une part, assez lent. Il faut cependant tenir présent à l'esprit que l'élaboration de conventions aussi importantes que celles qui sont destinées à protéger les victimes de la guerre représente une tâche longue et délicate. Il importe d'arriver à un maximum d'accord sur les textes qui seront adoptés. A cet effet, beaucoup de temps doit souvent être consacré à la recherche de solutions conciliant les intérêts généraux de la communauté humaine et ceux des gouvernements intéressés.

D'autre part, 59 Etats - chiffre sensiblement plus élevé que prévu - se sont fait représenter par des délégués à la conférence. Cette large participation constitue un fait réjouissant, qui montre l'intérêt porté à l'oeuvre humanitaire que la conférence est appelée à accomplir. Elle doit être interprétée aussi comme un hommage rendu à la Suisse, gérante des conventions,



ainsi qu'au comité international de la Croix-Rouge. Une telle participation devait inévitablement avoir pour conséquence un ralentissement des travaux, que les organes dirigeants de la conférence s'efforcent pourtant d'activer dans toute la mesure du possible.

Bien que la durée prévue de deux mois soit déjà dépassée, il n'est pas encore possible de savoir à quelle date la conférence se terminera, mais il est en tous cas peu vraisemblable qu'elle prenne fin avant les derniers jours de juillet. Or, le crédit inscrit au budget est sur le point d'être épuisé. Le département politique se voit dès lors obligé de demander un crédit supplémentaire pour couvrir les frais d'une prolongation au 31 juillet 1949. Si, contrairement aux prévisions actuelles, la conférence devait durer au delà du mois de juillet, le département politique devrait alors saisir à nouveau de la question le Conseil fédéral.

La dépense supplémentaire jusqu'au 31 juillet est estimée à 360'000 francs.

Vu ce qui précède, le département politique, d'entente avec celui des finances et des douanes, propose et le Conseil

d é c i d e :

Le département politique est autorisé à porter au message relatif aux crédits supplémentaires IIe série, pour l'année 1949, sous la rubrique 201.060.02 conférence diplomatique de la Croix-Rouge, un montant de 360'000.- francs pour couvrir les frais occasionnés par la prolongation au 31 juillet 1949 de cette conférence.

Une avance urgente et immédiatement disponible du même montant est accordée.

Extrait du procès-verbal au département politique et au département des finances et des douanes.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch Oser